



Mémoire présenté dans le cadre du
chantier sur la politique de
financement des universités

Juin 2013

Université 
de Montréal

Table des matières

Préambule	3
L'Université de Montréal en quelques chiffres	4
Commentaires généraux sur le financement : l'Université fragilisée	5
La formule actuelle de financement des universités : un équilibre imparfait et trop complexe....	6
Les objectifs	7
Pour un financement plus équitable, plus simple et plus efficace.....	8
1. Une base budgétaire structurelle.....	8
2. Réviser les poids de la grille de financement	8
3. La fin des clarders, financer par programme plutôt que par cours et réviser la grille aux trois ans	9
4. Financer la variation des étudiants en fonction de la réalité des coûts.....	10
5. Étudiants de première génération : oui, mais directement aux étudiants	11
6. Les FIO : indexation	11
7. Moduler les droits de scolarité pour plus d'équité	11
8. Le réinvestissement gouvernemental : les bonnes priorités	14
a) Soutien à la réussite	14
b) Le remboursement des déficits accumulés.....	14
c) Les frais associés à la recherche	14
d) Développement informatique.....	15
e) Encourager le rayonnement de nos universités.....	15
Conclusion	16
Annexe I.....	17

Préambule

Dans la foulée du Sommet sur l'enseignement supérieur, tenu en février 2013, le gouvernement du Québec a mis sur pied des chantiers de travail visant à orienter sa réflexion sur l'avenir de nos universités.

Le présent document s'inscrit dans le cadre du Chantier sur la politique de financement des universités. Ce chantier prévoit deux rondes de consultation. Dans la première, les partenaires du Sommet sur l'enseignement supérieur, dont fait partie l'Université de Montréal, sont invités à soumettre une analyse critique de la situation actuelle et à proposer des pistes de solution en vue d'une révision des façons de faire. La deuxième ronde de consultation portera sur des scénarios qui auront été élaborés par les chantiers.

Dans ce mémoire, l'Université de Montréal, la plus importante université québécoise, apporte sa contribution à la première ronde de consultation sur la politique de financement des universités. L'Université de Montréal sera au rendez-vous à l'automne 2013 pour la deuxième ronde de discussion avec des propositions plus précises.

L'Université de Montréal en quelques chiffres

1	L'Université de Montréal et ses écoles affiliées, HEC Montréal et Polytechnique Montréal, forment le plus important pôle de recherche et d'enseignement universitaire dans le monde francophone. Un étudiant universitaire sur quatre au Québec fréquente l'UdeM et ses écoles affiliées.
3	L'Université de Montréal représente le 3 ^e corps étudiant en importance au Canada.
78	L'Université de Montréal obtient un taux de diplomation au baccalauréat exceptionnel de 78,1 % contre 73,4 % au Québec, 72,0 % en Ontario, 70,7 % au Canada et 68,3 % pour la moyenne des universités de recherche publiques nord-américaines. ¹
84	L'Université de Montréal connaît une progression constante dans les palmarès internationaux. Entre 2010 et 2012, elle est passée du 138 ^e au 84 ^e rang mondial au classement <i>Times Higher Education</i> . En 2012, le QS World University Rankings mettait l'Université de Montréal au 114 ^e rang mondial, un bond de 23 marches en un an. Elle est notamment 72 ^e en droit et pharmacie, 67 ^e en science politique internationale, 55 ^e en comptabilité et finance, et 54 ^e en mathématiques. L'Université de Montréal est dans le premier centile des meilleures universités du monde.
674	Avec ses 16 facultés et écoles, l'Université de Montréal compte 674 programmes, dont 350 de 2 ^e et 3 ^e cycles.
1 830	L'Université de Montréal compte 1 830 professeurs et chercheurs dont plusieurs de renommée internationale.
7 359	Avec 7 359 étudiants étrangers, l'Université de Montréal et ses écoles affiliées constituent l'un des campus les plus cosmopolites au Canada.
44 500	En 2012, l'Université de Montréal comptait 44 500 étudiants, une augmentation de 12 000 étudiants depuis 10 ans.
350 000	La communauté des diplômés de l'Université de Montréal forte de 350 000 personnes est la plus importante au Québec.
455 000 000	Avec des revenus de recherche de près d'un-demi-milliard de dollars, l'Université de Montréal vient au 4 ^e rang au Canada.
980 000 000	Le budget de fonctionnement de l'Université de Montréal de 980 M \$ équivaut à près de 1 % du PIB de la région métropolitaine de Montréal.

¹ Comparaison effectuée sur la base d'un taux de diplomation après six ans sur la cohorte entrée en 2005.

Commentaires généraux sur le financement : l'Université fragilisée

Les débats des deux dernières années n'ont pas réglé le problème de sous-financement des universités québécoises. Tout au contraire. L'exercice financier 2012-2013 a été marqué par des compressions de 125 M\$ annoncées par le gouvernement du Québec en cours d'année. Pour l'Université de Montréal, cela représente une ponction de 22,3 M\$. Une compression du même montant est prévue pour 2013-2014, mais le gouvernement a accepté que celle-ci puisse être répartie sur les sept années subséquentes.

Ces coupes viennent accentuer un problème sérieux. Peu importe la base de comparaison que l'on prend, les universités québécoises ont un manque à gagner important par rapport à la moyenne des universités canadiennes. La comparaison au chapitre du revenu par étudiant est une des nombreuses illustrations de cet état de fait. Ainsi, le revenu moyen total par étudiant pondéré est de 7 867 \$ par année au Canada, de 7 024 \$ par année en Ontario et de 6 825 \$ par année au Québec. Sous cette seule colonne, le manque à gagner des universités québécoises atteint 500 M\$, représentant 90 M\$ pour l'Université de Montréal.

Les impacts pour l'Université de Montréal sont multiples : difficulté croissante à attirer et retenir des professeurs et chercheurs de haute renommée; difficulté croissante à maintenir un parc d'équipements correspondant à notre excellence scientifique; accroissement de notre endettement, etc. Le gouvernement a annoncé son intention de réinvestir près de 200 M\$ à compter de 2014-2015 en plus de compenser l'absence de hausse des droits de scolarité et de rétablir le financement antérieur aux compressions décrétées en 2012-2013. Ce sera bienvenu. Mais le poids financier de ces promesses sur les finances publiques est lourd et nous amène à formuler certaines propositions que l'on verra plus loin.

Dans le cadre de ce chantier sur la politique de financement des universités, le gouvernement se penche sur la manière de financer les universités. Nous applaudissons cette discussion, car il y a lieu d'améliorer une formule de financement inutilement complexe. L'Université de Montréal réitère par ailleurs la nécessité stratégique pour le Québec de fournir à ses universités les moyens d'être pleinement concurrentielles. La révision de la formule de financement ne peut pas être détachée de ce problème.

La formule actuelle de financement des universités : un équilibre imparfait et trop complexe

L'Université de Montréal émet plusieurs recommandations afin de simplifier l'allocation des subventions de fonctionnement des universités. Le principe général en vigueur est celui d'une subvention par étudiant. Une foule de mesures de compensation ou de pondération ont été introduites au fil des ans afin, par exemple, de mieux appuyer les universités en région ou de faciliter l'accès à certaines disciplines. En bout de ligne, le financement est versé aux universités selon une multitude d'enveloppes qui en complexifie la compréhension, la gestion, le suivi et la reddition de compte.

La formule actuelle de financement des universités pour le volet de la contribution étudiante repose principalement sur des droits de scolarité uniformes quel que soit le programme d'étude ou le cycle d'étude. L'approche d'une hausse générale de ces droits ayant échoué, l'une des seules avenues encore ouvertes permettant un certain rattrapage est celle d'une modulation des droits de scolarité en fonction du coût réel des programmes. L'Université de Montréal estime qu'il est impératif d'aller dans cette direction et émet des propositions pour articuler une telle modulation qui aurait comme vertu première d'être beaucoup plus équitable pour les étudiants que l'universalité actuelle qui représente dans les faits une mesure socialement régressive.

Pour le financement des variations des EEETP et dans le but d'une harmonisation et d'une simplification du modèle, il est proposé d'abandonner définitivement le concept des codes CLARDER. L'expérience des dernières années a démontré clairement les difficultés considérables d'assigner un code CLARDER à chaque cours et à chaque programme. Cette complexité est aggravée par l'association des CLARDER à une table de financement divisée en 23 familles. Cette table est trop détaillée par rapport aux coûts disciplinaires reliés à des activités de formation souvent semblables.

L'Université de Montréal propose de modifier la formule de financement des universités afin de la débarrasser de ces détails lourds et de simplifier le rôle d'autorité du gouvernement. De plus, cet exercice devrait mener à une clarification et une simplification de la reddition de compte des institutions.

Les objectifs

Les modifications que l'Université de Montréal propose à la formule de financement des universités visent sept objectifs :

- a) **Prévisibilité** : permettre, par des règles claires et connues d'avance, aux universités de prévoir le niveau de subvention qu'elles recevront à court et moyen termes.
- b) **Stabilité** : assurer aux universités une base de financement qui ne fluctuera pas constamment, mais qui évoluera néanmoins en fonction de la réalité de chacune.
- c) **Équité** : reconnaître la diversité des missions des universités.
- d) **Simplicité** : éviter qu'une armée de fonctionnaires autant au Ministère que dans les universités soit nécessaire pour comprendre et appliquer la formule.
- e) **Souplesse** : ne pas compartimenter la subvention en une multitude d'enveloppes distinctes afin de donner aux universités une flexibilité financière qui leur permette une allocation optimale des ressources.
- f) **Adéquation** : intégrer une notion d'arrimage entre les ressources allouées et la performance des universités, notamment au chapitre de la diplomation et de la gestion.
- g) **Autonomie / imputabilité** : Préserver l'autonomie de gestion des universités tout en assurant une reddition de comptes efficace à posteriori.

Sur la base de ces objectifs, l'Université de Montréal formule huit propositions.

Pour un financement plus équitable, plus simple et plus efficace

1. Une base budgétaire structurelle

Afin de simplifier la formule de financement, l'Université de Montréal propose de regrouper plusieurs des enveloppes actuelles dans ce qui serait appelée la « base budgétaire structurelle ». Ce serait en quelque sorte la subvention de base des universités. Procéder ainsi permettrait de reconnaître tout le travail qui a été fait par le passé. Cela éviterait aussi des discussions fastidieuses entourant des aménagements à la pièce dans cette formule qui a permis d'atteindre un équilibre dans l'allocation des ressources, aussi imparfait soit-il. Cette base budgétaire structurelle serait indexée annuellement afin de couvrir l'augmentation normale des coûts de fonctionnement. L'Annexe I présente les enveloppes qui pourraient être regroupées et celles qui continueraient d'être allouées séparément.

2. Réviser les poids de la grille de financement

Les poids de la grille actuelle de financement reposent sur les coûts observés en 2002-2003. En 10 ans, sous la poussée de nombreux phénomènes allant de l'évolution technologique à des changements réglementaires ou des modifications aux agréments nord-américains et internationaux, les coûts réels des formations ont pu varier, et dans certains cas, de manière très significative. L'Université de Montréal demande qu'un exercice de révision et de pondération soit entrepris dans les meilleurs délais afin de ne pas pénaliser les universités qui offrent les programmes pour lesquels elles n'ont pas un financement adéquat. Un tel exercice devrait amener une modification à la « base budgétaire structurelle » évoquée ci-haut pour les cas où les variations ont été très fortes. C'est notamment le cas en pharmacie.

Il faut corriger la grille actuelle et sur la base de cette grille corrigée, se préparer à en adopter une nouvelle qui sera simplifiée. C'est notre proposition suivante.

3. La fin des cladders, financer par programme plutôt que par cours et réviser la grille aux trois ans

L'Université de Montréal propose de simplifier la grille de financement une fois qu'elle aura été corrigée. L'objectif est d'alléger le processus d'évaluation actuellement constitué d'un échafaudage complexe de 560 cladders – 23 familles – 3 cycles. Les énergies perdues à s'y retrouver et à en débattre pourraient être mieux employées autant par le gouvernement que par les universités.

L'UdeM préconise l'abandon des cladders. Ils seraient remplacés par une évaluation des programmes d'études. Ces programmes seraient répartis entre un certain nombre de secteurs disciplinaires. La base de regroupement serait la similitude des coûts inhérents de formation plutôt que les 23 familles actuelles dont l'application est fastidieuse. L'appartenance de chacun des programmes à un secteur disciplinaire serait déterminée par un comité d'experts. L'UdeM estime qu'une dizaine de secteurs disciplinaires pourraient ainsi remplacer les 23 familles actuelles.

Cette révision entraînerait donc l'adoption d'une nouvelle grille de financement.

Afin de protéger la qualité des programmes et d'éviter que des universités aient peine à soutenir des formations en évolution rapide (comme il a été évoqué précédemment avec l'exemple de la pharmacie), l'UdeM propose de mettre en place un mécanisme statutaire de révision périodique des poids de la grille de financement.

Une évaluation aux trois ans serait ainsi souhaitable. Cet exercice devrait s'accompagner d'une démarche d'observation des comparables canadiens (benchmarking) pour jauger la performance québécoise.

4. Financer la variation des étudiants en fonction de la réalité des coûts

À l'heure actuelle, chaque nouvel étudiant qui entre à l'université est financé, l'année même de son entrée à 100 %. À l'inverse, l'étudiant qui quitte l'université est « définancé » à 100 % l'année même de son départ. Cette approche semble logique, mais elle ne correspond pas à la réalité des coûts. Les dépenses supplémentaires que représente un nouvel étudiant ne commencent pas avec son arrivée et ne se terminent pas avec son départ.

Les étudiants admis dans un programme existant coûtent moins cher que ceux qui y sont déjà à cause de la notion d'économie d'échelle. À leur première année, ils génèrent notamment des coûts de chargés de cours alors que c'est à leur deuxième année qu'ils entraîneront des dépenses supplémentaires plus importantes comme l'embauche d'un professeur de plus. Ces dépenses vont se poursuivre après le départ de l'étudiant, puisque le professeur continuera d'être payé.

Ce mouvement, répercuté sur des milliers d'étudiants qui entrent et sortent chaque année crée une pression sur les universités.

L'Université de Montréal propose que l'on en vienne à financer selon un certain taux marginal l'année 1 d'un nouvel étudiant dans un programme existant. Puis, à partir de l'année 2, de hausser ce taux, mais en demeurant sous la proportion du coût moyen, donc moindre que 100 %. En contrepartie, il est proposé que le « définancement » de cet étudiant soit appliqué non pas l'année de son départ, mais l'année suivante selon le taux de financement de l'année 2.

En agissant ainsi, le financement de la variation des EEETP s'harmoniserait à la réalité des coûts de l'université.

Maintien de la subvention de soutien

Par ailleurs, une subvention de soutien est accordée relativement à chaque étudiant pour les services tels l'administration, les bibliothèques, les services informatiques. En ce domaine, les coûts réels correspondent à la durée du parcours de l'étudiant. Le financement et le « définancement » à 100 % du taux convenu devraient donc

continuer de se faire. Quant aux variations négatives de EEETP elles ne seraient pas définancées dans l'année de réalisation mais le seraient l'année suivante.

Par ailleurs, la convention de financement des étudiants de 2^e et 3^e cycles inscrits dans des programmes de recherche ne correspond pas à la réalité des coûts de soutien. Le Ministère verse une subvention de soutien pendant 4 trimestres pour un étudiant à la maîtrise et pendant 8 trimestres pour un étudiant au doctorat. Or, en demeurant dans le système plus longtemps que la durée de financement, ces étudiants génèrent des coûts de soutien qui ne sont reconnus par la formule actuelle. À cet égard, il est proposé de hausser le nombre de trimestres considérés à cette fin pour ces étudiants.

5. Étudiants de première génération : oui, mais directement aux étudiants

Le gouvernement s'est montré ouvert à une aide spéciale aux étudiants dits « de première génération », c'est-à-dire à des étudiants dont les parents n'ont pas fréquenté l'université. Une telle mesure viserait à promouvoir l'accès aux études supérieures. L'Université de Montréal croit que cela n'a rien à voir avec le financement des universités, mais relève plutôt de l'Aide financière aux étudiants (AFE). Si une telle subvention voyait le jour, elle devrait être versée directement à l'étudiant et non à l'université.

6. Les FIO : indexation

À moins d'un rattrapage au chapitre du financement des universités, les frais institutionnels obligatoires (FIO) doivent évoluer selon la formule d'indexation adoptée pour les droits de scolarité. Par contre, certains frais devraient être exclus de la définition des FIO, tels les frais de rédaction pour un étudiant qui n'a pas terminé sa thèse, les frais d'admission et les droits d'auteur, parce que l'Université n'a pas de contrôle sur ces derniers.

7. Moduler les droits de scolarité pour plus d'équité

Dans les circonstances que l'on sait, le gouvernement a annulé la hausse prévue des droits de scolarité. Cet aboutissement de la crise du printemps 2012 condamne pour des années à venir toute hausse généralisée et uniforme des droits de scolarité universitaires. Mais le problème du sous-financement des universités québécoises demeure préoccupant.

La politique actuelle des droits de scolarité prescrit un coût uniforme à tous les étudiants, quel que soit leur programme ou leur cycle d'études. Ainsi, un étudiant au premier cycle en médecine vétérinaire ne paie que 6 % du coût réel de sa formation; ses compagnons en médecine dentaire (7 %), en optométrie (9,5 %), en médecine (12 %) contribuent eux aussi à une maigre fraction de leurs coûts de formation. À l'opposé, la contribution de l'étudiant en lettres représente 30 % du coût de sa formation.

Cette approche qui se veut un symbole de générosité et d'accessibilité est, dans les faits, profondément inéquitable. Elle amène ceux dont les perspectives de revenus sont les plus faibles à financer les études de ceux dont les perspectives de revenus sont les plus élevées.

L'Université de Montréal croit que le temps est venu de moduler les droits de scolarité. Il est proposé que les droits de scolarité au premier cycle soient haussés dans les secteurs où la contribution des étudiants est trop faible par rapport aux coûts de leur formation, tout en considérant leur expectative de revenu futur. Cette hausse devrait être graduelle de telle sorte que les droits de scolarité atteindraient sur un horizon de 5 ans 80 % de la moyenne canadienne des droits exigés dans les mêmes disciplines. Il est par ailleurs proposé que 25 % de ces droits supplémentaires soient retournés au gouvernement pour bonifier le programme de prêts et bourses et maintenir l'accessibilité à ces formations.

Modulation des droits de scolarité pour les étudiants canadiens hors Québec

Sauf exceptions d'ententes interprovinciales à cet effet, la modulation proposée pour les étudiants québécois devrait nécessairement s'appliquer aux étudiants canadiens hors Québec de premier cycle dans les disciplines visées selon les particularités suivantes :

- Les droits de scolarité seraient fixés à 100 % de la moyenne canadienne, pour le programme correspondant.
- Les établissements retourneraient au Gouvernement du Québec l'équivalent du montant forfaitaire actuel, soit 3 690 \$ par étudiant, et les établissements conserveraient l'excédent.
- Les établissements continueraient de recevoir l'ensemble des subventions versées par le Ministère.
- Aucun montant ne serait retourné au gouvernement du Québec pour financer le programme de prêts et bourses, ces étudiants n'y ayant pas accès.

Modulation des droits de scolarité pour les étudiants étrangers

En ce qui concerne les étudiants étrangers de premier cycle, six secteurs ont été déréglementés par le passé, soit : le génie, l'administration, les sciences pures, les mathématiques, l'informatique et le droit. Il est proposé d'ajouter à cette liste les secteurs dont les droits seraient modulés pour les étudiants québécois.

- Les établissements fixeraient eux-mêmes les droits de scolarité des étudiants étrangers.
- Les établissements ne recevraient plus la subvention d'enseignement mais toujours celles du soutien à l'enseignement et des terrains et bâtiments.
- Aucun montant ne serait retourné au gouvernement du Québec pour financer le programme de prêt et bourses, ces étudiants n'en profitant pas.

Afin de favoriser le recrutement des meilleurs étudiants francophiles internationaux et éventuellement les retenir ici, il est proposé d'imposer le forfaitaire s'appliquant aux étudiants canadiens hors Québec plutôt que celui s'appliquant aux étrangers à ceux qui auront démontré une connaissance élevée du français en ayant obtenu un résultat de plus de 850 points, par exemple, au Test de français international (TFI).

Modulation des droits pour les étudiants étrangers présentement exemptés

La modulation des droits de scolarité devrait, logiquement, entraîner une révision des ententes existantes qui valent, notamment aux étudiants français, d'étudier au même coût que les étudiants québécois. Il est proposé que ces étudiants de premier cycle soient traités comme étudiants canadiens hors Québec.

- Un montant forfaitaire serait exigé pour porter la contribution de ces étudiants au même niveau que celle des étudiants canadiens hors Québec, pour le programme correspondant.
- La hausse serait conservée par les établissements d'accueil.
- Les établissements continueraient de recevoir l'ensemble des subventions versées par le Ministère.
- Encore ici, aucun montant ne serait retourné au gouvernement du Québec pour financer le programme de prêt et bourses, ces étudiants n'en profitant pas.

8. Le réinvestissement gouvernemental : les bonnes priorités

Cette discussion sur la formule de financement des universités devrait nous amener à nous questionner à l'avance sur les priorités qui devraient guider le réinvestissement gouvernemental promis à compter de l'exercice 2014-2015. Dans un domaine où les besoins seront toujours plus grands que les moyens, l'Université de Montréal soumet quelques propositions visant à maximiser les retombées de ces investissements.

a) Soutien à la réussite

À l'heure actuelle, les universités touchent des primes associées à la diplomation. Elles sont de 500 \$ par baccalauréat, 1 000 \$ par maîtrise et 7 000 \$ par doctorat. L'Université de Montréal propose de hausser ces primes afin d'investir dans l'encadrement des étudiants et favoriser une réussite dans de meilleurs délais. Toutes les données démontrent qu'il y a un coût économique et social associé à l'étirement des études. Plus l'étudiant s'attarde, plus diminuent les chances qu'il obtienne son diplôme. La formule proposée reposerait donc sur une bonification du financement qui serait proportionnelle à la diminution du temps de diplomation et qui pourrait aller jusqu'à doubler le niveau de la prime actuelle.

b) Le remboursement des déficits accumulés

Le service de la dette pèse lourd sur plusieurs universités qui sont à la merci de la moindre variation à la hausse des taux d'intérêt. Il faut profiter de la conjoncture actuelle, avec des taux à un niveau plancher, pour engager les universités dans un assainissement de leur situation financière. L'Université de Montréal avait d'ailleurs entrepris pareille initiative qui a cependant été compromise par les compressions annoncées. L'Université de Montréal propose que le gouvernement encourage les universités à rembourser leur dette par une formule 1 \$ pour 1 \$. Les déficits accumulés des universités totalisant 500 M\$, une somme de 250 M\$ devrait ainsi être prévue sur un horizon de 15 ou 20 ans.

c) Les frais associés à la recherche

Le financement actuel des frais associés à la recherche est insuffisant et inadapté. L'une des manifestations de ce déséquilibre est que les universités qui ont les activités de recherche les plus intenses sont aussi celles qui ont les déficits les plus importants. Une enveloppe spéciale devrait être allouée à l'amélioration de la subvention de soutien à la recherche. L'Université de Montréal propose qu'elle soit établie à 5 % de la valeur totale des subventions de recherche de l'ensemble des universités.

De la même manière, l'enveloppe transitoire liée aux nouveaux espaces de recherche est gelée à 1,9 M\$ depuis 2005-2006, alors que la superficie de ces espaces s'est accrue. Il en résulte un manque à gagner récurrent évalué à 6 M\$ en 2009. Le réinvestissement doit être l'occasion de donner suite à la demande présentée par l'ensemble des universités en octobre 2009 de réviser les paramètres de calcul de cette subvention.

d) Développement informatique

L'enveloppe annuelle allouée au développement informatique dans le réseau universitaire est fixée à 14 M\$... depuis 1995. Au gouvernement comme dans les universités, tous reconnaissent unanimement que ce montant est aujourd'hui sans relations avec la réalité. L'Université de Montréal propose de porter cette enveloppe à 50 M\$ pour l'ensemble des établissements universitaires, et ce conformément à l'étude déposée par celles-ci au MERST

e) Encourager le rayonnement de nos universités

Le gouvernement, à juste titre, a à cœur le rayonnement des universités québécoises. L'université de Montréal propose que le réinvestissement soit l'occasion d'introduire une forme d'encouragement qui reconnaîtrait l'excellence scientifique des universités québécoises. Ainsi une gratification pourrait souligner les réalisations des universités et des chercheurs qui obtiendraient des publications dans de grandes revues scientifiques. Cet encouragement à la performance serait apprécié de tous.

Conclusion

L'université de Montréal remercie le gouvernement pour la mise sur pied de ce chantier de travail sur la politique de financement des universités. Nous y voyons une occasion d'évoluer vers une allocation des ressources plus simple, plus efficace et plus équitable. Nous y voyons aussi l'occasion de dynamiser le partenariat entre le Ministère et les universités dans le respect de l'autorité du gouvernement et de l'autonomie des établissements.

Toutefois, si mieux financer est un progrès, cela n'atténue en rien la nécessité de plus financer. Le financement des universités québécoises demeure un problème sérieux et incontournable. Le réinvestissement annoncé est certes un pas dans la bonne direction mais plus reste à faire. C'est pourquoi l'Université de Montréal considère qu'il est essentiel de profiter de cette discussion sur la formule de financement des universités pour ouvrir la porte à une modulation des droits de scolarité. C'est une avenue sensée et équitable pouvant contribuer à corriger une situation qui handicape certaines universités québécoises et par-delà le Québec en entier.

Annexe I

1) Enveloppes intégrées dans la base budgétaire historique

Enseignement

Soutien fixe et variable

Missions et régions

Réinvestissement provincial annoncé en 2006

Effets de la réduction (Loi 100)

Effort budgétaire (compression de 2012-2013)

Réinvestissement de l'année financière 2014-2015

Soutien à l'insertion professionnelle

Soutien aux bibliothèques et à l'accès aux équipements informatiques pour les étudiants

Programme de mobilité internationale

Aides aux universités de taille modeste sise en région

Aide au siège social de l'Université du Québec

Gouvernance et perfectionnement de la fonction publique

Allocation particulière pour la médecine

Soutien aux familles génie et administration

Bourses d'enseignement en génie et en administration

Renouvellement du corps professoral en génie et administration

Aide à la formation des maîtres

2) Enveloppes qui continuent à être allouées annuellement

Terrains et bâtiments

Revenus sujets à récupération

Allocations relatives au nombre de grades

Frais indirects de la recherche (3 sous-enveloppes)

Location de locaux

Soutien à l'enseignement médical

Services aux étudiants

Soutien à l'intégration des personnes handicapées

Soutien aux membres des communautés autochtones

Fonds des services aux collectivités

Redistribution de l'écart de financement en 2008-2009

Subvention de transition – dérèglementation forfaitaires étrangers

Reconfiguration de l'offre de formation

Programme études-travail pour étudiants étrangers

Saines habitudes de vie

Autres projets

Collaboration entre les universités et les collèges

Formation d'appoint aux immigrants

Démarrage de certains programmes en sciences de la santé

Autres ajustements particuliers